

“ Je prends la liberté de lui adresser un placet que six officiers subalternes qu'elle avait ici dans les troupes m'ont prié de lui présenter et qui se trouvent oubliés dans les gratifications qu'elle a eu la bonté d'accorder aux autres. Le sieur Bizard, major de Montréal, n'a pas joui cette année de celle de trois cents livres que Votre Majesté avait bien voulu lui continuer parce qu'elle ne s'est pas trouvée sur l'état joint aux appointements de sa charge de major comme je l'en avais très humblement supplié et que je l'en supplie encore. ” ⁵

Le 10 octobre 1682, quelques jours après son arrivée au pays, le gouverneur de la Barre convoquait au collège des Jésuites, à Québec, les principaux personnages de la colonie afin d'avoir leur opinion sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des Iroquois.

M. Bizard prit part aux délibérations de ce conseil d'un nouveau genre. Nous voyons son nom avec ceux de Mgr de Laval, de l'intendant de Meulles, des Pères Beschefer, Dablon et Fremin et de MM. de Varennes, d'Ailleboust, de la Durantaye, Duluth, Saurel, Berthier, etc., etc. ⁶

En 1683, M. Perrot, gouverneur de Montréal, revenu à son poste, ayant mandé à M. Bizard de se rendre auprès de lui afin de recevoir ses ordres, celui-ci refusa de lui obéir. Ces deux hommes ne s'aimaient pas. M. Perrot, on se le rappelle, avait fait arrêter M. Bizard à Montréal en 1673, et celui-ci lui avait rendu la pareille à Québec un peu plus tard. Perrot se plaignit vivement de cette désobéissance à M. de la Barre, gouverneur-général.

M. de la Barre, dans sa lettre à M. de Seignelay du 4 novembre 1683, n'est guère tendre pour M. Bizard. Il avait peut-être raison.

⁵ *Ibid.*

⁶ *The Jesuit relations and allied documents*, vol. LXII, p. 156.